

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
en exercice 12
présents 8
votants 11 (3 pouvoirs)

L'an deux mil vingt-deux, le 24 novembre à 18 heures 30
Le Conseil municipal de la commune de SORNAC
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la
présidence de Monsieur Jean-François LOGE, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 18 novembre 2022

PRÉSENTS : M. LOGE, Mme ORLIANGE, M. BELLENGER, Mme
CHAUSSADE, Mme MICHELON-NATTERO, Mme COIFFARD, Mme
DEZALY, Mme PASQUET.
EXCUSÉS : M. PAILLARD (parti en cours de séance, pouvoir à Mme
ORLIANGE), Mme GAILLARD (partie en cours de séance) Mme GIOUX
(pouvoir à Mme COIFFARD), M. PETIT (pouvoir à Mme PASQUET).
Secrétaires de séance : Mme ORLIANGE, M. BELLENGER.

O B J E T :
Tarif Concessions

Le Maire,
Rappelle que les concessions sont perpétuelles,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés
(10 voix POUR, 1 ABSTENTION),

Décide de fixer à compter du 1^{er} janvier 2023, le prix de la
concession de **6.25m² à 205 €** et le prix de la concession de **3.75 m²**
(tarif valable pour les cavurnes) à **122 €**.

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 12
décembre 2022 et de la publicité sur le site internet de la commune le 12
décembre 2022,

Le Maire,



Jean-François LOGE

REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2022

Application agréée E-legalite.com